



Déménagement dans la meme ville sans avoir encore divorcé

Par **virgin1975**, le **21/09/2009** à **11:56**

Bonjour, je suis en train de me séparer de mon mari avec qui j'ai une petite fille. nous n'avons pas encore entamé de procédure, mais la situation étant tendue, je souhaite déménager (à coté dans la meme ville) je comptai lui communiquer ma nouvelle adresse par voie orale, et par lettre avec AR, et prévenir la gendarmerie que je quittai le domicile conjugal (nous sommes locataires). .navant de faire quoi que ce soit, puis je déménager ? rnpour ailleur, je souhaiterai avoir la garde de ma petite (âge de bientôt 2 ans), lui préfère une garde alternée de 3/4 jours chacun. mais si un jour je veux déménager plus loin, ne prendrai je pas le risque de perdre la garde (il va prétexter le déracinement, et l'environnement familial c'est certain) rnmerci pour vos conseils

Par **Marion2**, le **21/09/2009** à **12:22**

Bonjour, rnrnVous ne pouvez pas déménager sans vous mettre dans votre tort. rnrnSeul le Juge aux Affaires Familiales peut vous donner l'autorisation de résidence séparée. rnrnJe vous conseille donc de consulter un avocat rapidement. rnrnCordialement.